



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL DES SECTIONS DU SNA/CE

## **MOBILISATION DU 20/11 POUR LA DÉFENSE DE NOTRE DROIT DE GRÈVE**

A chaque mouvement social d'ampleur, l'administration attaque notre droit de grève prétextant que le service minimum n'est plus adapté. La rhétorique est toujours la même et l'union syndicale nous avait permis jusqu'à présent de faire face et de préserver nos droits déjà bien contraints par le service minimum.

Aujourd'hui, les digues sont tombées et une nouvelle fois la désunion profite à l'administration.

Le projet de loi sur la déclaration préalable est présenté à l'Assemblée nationale mercredi 15 novembre sans aucune garantie de révision du service minimum hormis une promesse du ministre lors des débats au Sénat.

Ne nous y trompons pas, l'objectif affiché est de réduire encore et encore l'impact d'une grève.

Si nous ne réagissons pas, l'administration aura à sa disposition un double mécanisme inédit qui nous affaiblira considérablement lors des futures négociations. Au regard du projet protocolaire axé sur des restructurations majeures sur l'ensemble du territoire, ce projet de loi est une aubaine.

C'est pourquoi, plusieurs syndicats représentatifs de la DGAC ont déposé un premier préavis le 20 novembre pour que tous les agents ICNA et TSEEAC concernés par la proposition de loi s'expriment, car faut-il encore le rappeler, c'est tout d'abord un droit individuel et constitutionnel qui est mis à mal aujourd'hui ; c'est aussi un droit qui nous a permis collectivement de fonder, consolider et préserver nos statuts.

**Aujourd'hui, nous sommes à un point de bascule, une mobilisation large est primordiale pour garantir nos droits et le progrès social. Fidèles à leurs engagements, l'UNSA-ICNA, l'USAC-CGT, le SPAC-CFDT et le SNNA FO appellent à la grève le 20 novembre prochain.**